



## UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS

Tél : 01.43.54.21.26. - Fax : 01.43.29.96.20.

E-mail : [contact@union-syndicale-magistrats.org](mailto:contact@union-syndicale-magistrats.org)

Site : [www.union-syndicale-magistrats.org](http://www.union-syndicale-magistrats.org)

### CTM du 1<sup>er</sup> octobre 2020

#### Déclaration liminaire

Depuis plusieurs jours et dans toute la France, les magistrats manifestent leur inquiétude pour l'avenir de l'institution judiciaire dont le principe fondateur, l'indépendance, est aujourd'hui profondément mis à mal.

Votre décision de saisir l'inspection générale de la justice d'une enquête administrative contre trois magistrats du PNF, en charge d'une procédure l'ayant concerné, crée une situation de conflit d'intérêts inédite qui porte profondément atteinte à l'indépendance de la justice et déstabilise l'institution judiciaire en son entier. L'USM avait déjà dénoncé l'inspection de fonctionnement ordonnée par Mme Belloubet comme portant atteinte à l'indépendance de la justice puisque celle-ci avait pour objet une enquête pénale et non le fonctionnement d'un service.

Vous ne vous êtes en outre pas limité à ordonner une enquête administrative contre des magistrats d'un parquet contre lequel vous aviez porté plainte, vous avez également rendu public leur nom, au mépris d'un autre principe essentiel, la présomption d'innocence.

Enfin, vous avez tenu des propos insultants à l'égard de la magistrature à l'occasion de l'annonce de la nomination de la nouvelle directrice de l'ENM, estimant peut-être pouvoir faire oublier la situation fort peu confortable dans laquelle vous vous étiez vous-même placé. Cet écran de fumée médiatique n'avait qu'un but : faire oublier l'essentiel et le mélange des genres à l'opposé du principe de neutralité qu'il sied au ministre de la justice, garde des Sceaux, de respecter et de faire respecter.

Les magistrats ont la semaine dernière massivement exprimé leur inquiétude et leur consternation en manifestant devant les palais de justice et en adoptant déjà plus de 80 motions en assemblée générale extraordinaire, dont la plupart à l'unanimité de ses membres.

D'autres voix se sont exprimées dans le même sens : ainsi celle rarement donnée sur la place publique des deux plus hauts magistrats de la Cour de cassation et du CSM, celle de la conférence des présidents des Tribunaux judiciaires, ainsi que des personnalités de la société civile et du monde judiciaire en dehors de toute appartenance syndicale. Toutes ont fait part de leur grande préoccupation quant à ces attaques contre l'institution par celui qui est censé la protéger et restaurer la confiance des citoyens en leur justice, régulatrice sociale. Tout cela est balayé d'un revers de main par des accusations de corporatisme, argument démagogique et sans nuance qui ne repose sur aucune réalité objective.

L'USM a sollicité il y a plusieurs semaines une rencontre afin d'échanger sur les différents projets de réformes annoncés. En vain. Jamais un débat contradictoire sur le fond n'a pu s'instaurer, y compris lors de la présentation du budget que vous avez rapidement quittée. Nous ne vous avons pas revu depuis juillet. Dès lors, qui refuse le dialogue ?

Dans ces conditions, l'USM n'entend pas assister au CTM de ce jour.